

**DECISION DU MAIRE N° 2025-DC-45**

**Signature de l'avenant n°2 au marché n°22 10 026 « Fourniture, mise en service et maintenance préventive et curative de l'ensemble des horodateurs de la ville de Juvisy-sur-Orge »**

**Le Maire de Juvisy-sur-Orge,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22 alinéa 4,

VU le Code de la Commande Publique

VU la délibération n°54 du 4 juillet 2020, modifiée par les délibérations n°2023-11 du 16 février 2023 et n°2023-52 du 16 novembre 2023, par laquelle le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, en vertu de l'article susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les documents produits par la société INDIGO VOIRIE,

CONSIDERANT l'avenant n°1 au marché n°2210026 de transfert de la société Transdev Park Voirie au groupe INDIGO VOIRIE,

CONSIDERANT la nécessité de signer un avenant actant de la modification du siège social de la société INDIGO VOIRIE,

**DECIDE**

La signature de l'avenant n°2 suivant :

Objet de l'avenant	Date d'effet de la modification	Impact financier de l'avenant
La modification de la mention du siège social de la société INDIGO VOIRIE de « 69/73 Boulevard Victor Hugo, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE » à « Immeuble The Curve 48-50 Avenue du Général de Gaulle 92800 PUTEAUX »	A la notification de l'avenant n°2	Aucun

L'avenant n°2 ne modifie que les mentions relatives à la dénomination du siège social de l'attributaire du marché n°22 10 026.

Les engagements pris dans le cadre des documents de la consultation du marché n°22 10 026 restent inchangés.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ; celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau,
- Monsieur le Trésorier Public de Sainte Geneviève des Bois,
- La société INDIGO VOIRIE.

Fait à Juvisy-sur-Orge, le **18 MARS 2025**



Le Maire

Lamia BENSARSA REDA